



Formation INTRA ou INTER entreprise
(dans votre établissement ou dans nos locaux)



Répondre aux obligations légales du code du travail.



OBJECTIF DE LA FORMATION :

Cette formation a pour finalité de permettre au personnel non électricien, exécutant ou encadrant des chantiers d'ordre non électrique dans des environnements électriques, de réactualiser ses connaissances et maîtriser des prescriptions de sécurité électrique selon les tâches confiées.

A l'issue de cette formation les stagiaires intégreront les principales modifications de la norme NF C 18-510 et l'employeur pourra réactualiser et renouveler le titre d'habilitation électrique.

COMPÉTENCES DEVELOPPÉES :

- Etre capable d'identifier les types de courant, de contact, leurs effets sur le corps humain et les moyens de protection collective et individuelle existants.
- Etre capable d'identifier les différents acteurs ainsi que leur rôle et mission
- Etre capable de respecter les prescriptions de sécurité liées à la réglementation et aux limites du champ d'intervention des travaux d'ordre non électrique
- Être capable d'assurer la sécurité d'un chantier vis-à-vis du risque électrique.

PUBLIC :

Cette formation s'adresse à toute personne ayant à réaliser ou à encadrer des travaux non électriques dans un environnement électrique.

DOCUMENT PÉDAGOGIQUE :

Remise d'un livret de formation reprenant le contenu de la formation.
L'enseignement pratique, qui représente plus de 30% du temps de formation, vise à faciliter les apprentissages et à favoriser leur transposition efficace sur le terrain au quotidien.

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES :

Selon la norme NF C 18-510, il est préconisé de suivre une formation de maintien et actualisation des compétences d'1 jour tous les 3 ans.

ORGANISATION DE LA FORMATION :

PRÉ REQUIS :

Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage.

DURÉE :

7h00 (1 jour)

EFFECTIFS :

Effectif minimum : 3 stagiaires
Effectif maximum : 10 stagiaires

ATTRIBUTION FINALE :

Attestation de formation
Avis et titre d'habilitation pré-rédigé remis à l'employeur

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

Articles R4544-9 et R4544-10 du Code du Travail
Norme NF C 18-510 de l' U.T.E.



INTERVENANTS

Formateurs en prévention des Risques Electriques



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Exposés interactifs
- Démonstrations par le formateur
- Exercices et mise en situation des stagiaires

PROGRAMME :

Conforme à la Norme NF C 18-510 et au document INRS Ed6 127

Module R1 – Thèmes communs recyclages, retour d'expérience

Analyses des accidents et presque accidents : processus et conséquences avérées ou potentielles

Pratiques professionnelles.

Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure

Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation

Evaluation du risque électrique

Module R2 – Recyclage, Thèmes spécifiques B0 H0 H0V (exécutant et chargé de chantier)

Habilitation indice 0 : limites, zones, analyse des risques et mesures de prévention...

Documents : type et utilisation (pour chargé de chantier)

Protection collective : mesures, équipements et signalisation

Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre

Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques



EVALUATION :

L'évaluation de la formation est réalisée à travers un questionnaire à choix multiples et à travers des mises en situations pratiques permettant d'apprécier leur capacité à opérer en sécurité conformément aux préconisations de la NFC 18-510.